

C A S C L I E N T



SAINT-RESTITUT

L'innovation au cœur des vignes drômoises

sun **Agri**



DANS CETTE **ÉTUDE**

Un projet innovant

1^{ère} installation agrivoltaïque viticole dans la Drôme

Un site dédié à la transmission



TABLE DES MATIÈRES

1

Le projet : objectifs, historique et financement

2

Chiffres clés

3

Faits marquants

4

Le mot de la fin

5

Galerie



1.

LE PROJET

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

La région Auvergne-Rhône-Alpes fait face de plus en plus fréquemment aux aléas climatiques qui impactent la production viticole, tant en quantité qu'en qualité. L'installation agrivoltaïque de Saint-Restitut entend répondre à cette problématique.

Implanté sur le domaine viticole du Château de la Croix Chabrières, au Sud-Est de la Drôme Provençale, elle est gérée par Patrick Daniel. Œnologue et vigneron, ce dernier possède aujourd'hui avec sa famille 60 hectares de surface agricole utile (SAU) totale, plantés en vignes.

Première parcelle de vignes agrivoltaïques dans la Drôme, le projet innovant qu'il porte en partenariat avec Sun'Agri se présente comme une initiative essentielle pour le département.

Dans ce contexte, le dispositif agrivoltaïque installé sur le domaine du Château de la Croix Chabrières intervient comme un outil de régulation du microclimat des vignes.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Une région impactée par le réchauffement climatique

La vigne drômoise subit de plein fouet les aléas du réchauffement climatique.

Les gels tardifs menacent les vignes : en avril 2021, selon les zones, plus de 75% des vignes ont été touchées. Les vendanges, de plus en plus précoces, entraînent :

- une augmentation du taux de sucre et du degré d'alcool ;
- le développement de précurseurs d'arômes et une modification du goût du vin ;
- une chute de l'acidité des vins.

L'hétérogénéité des précipitations oblige à prévoir des systèmes d'irrigation. Enfin, l'augmentation de la température et de l'ensoleillement altèrent l'équilibre des saveurs du vin.

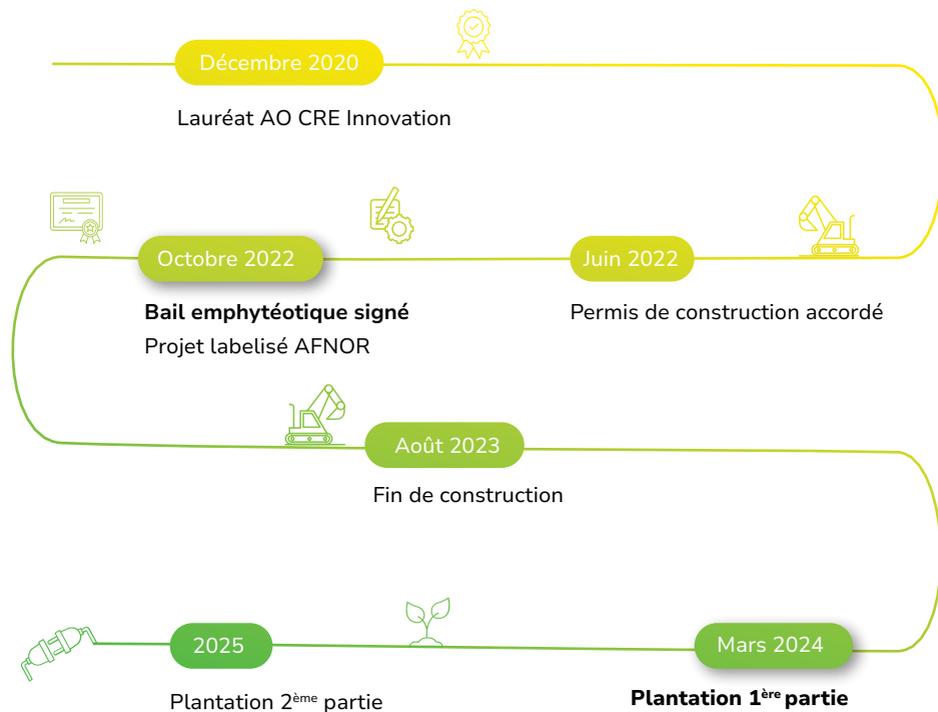
Objectifs agro-climatiques et notoriété du domaine

- Bénéficier d'un outil de protection climatique pour sécuriser la production viticole et assurer une sécurité des revenus de l'exploitation ;
- Maîtriser la date des vendanges ;
- Optimiser la performance au vignoble en produisant plus et mieux ;
- Réduire les besoins en eau des vignes ;
- Renforcer la notoriété du domaine à travers la production de cuvées agrivoltaïques ;
- Diversifier les activités du domaine dans un contexte de recherche de qualité et d'accueil du public (activité oenotouristique, ...).



L'HISTORIQUE

La première parcelle de vigne agrivoltaïque dans la Drôme



LES ACTEURS

Financement et parties prenantes



Partenariat public / privé



Financement par dette et fonds propres

Le projet agrivoltaïque de Saint-Restitut est issu d'un partenariat entre le domaine viticole du Château de la Croix Chabrières et Sun'Agri.

Œnologue et vigneron depuis la fin de ses études, M. Patrick Daniel est le propriétaire exploitant du domaine à l'initiative du projet.

Sun'Agri définit et conçoit les projets selon les besoins de l'agriculteur, accompagne l'obtention des autorisations administratives et le financement du projet puis pilote les parcelles pendant son exploitation.

Le financement du projet agrivoltaïque de Saint-Restitut repose sur deux acteurs principaux :

- **Râcines**, une plateforme de financement dédiée aux projets d'agrivoltaïsme dynamique qui détient 66,6 % des parts,
- **AREC Production**, un fonds de l'AREC Occitanie, qui en détient 33,4 %.

C'est au travers d'une société de projets dédiée, SAO2, que Râcines et l'AREC ont investi dans l'installation de Saint-Restitut pour un montant total de 2,5 millions d'euros.



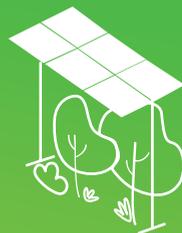


2. CHIFFRES CLÉS



2,3 ha

Protégés



0,5 ha

De zone témoin



1,7 MWc

De puissance installée



1 cépage

Floréal

Équivalent à la consommation annuelle de

350

Foyers



Suivi agronomique

effectué par l'IFV et la chambre d'agriculture de la Drôme

3.

FAITS MARQUANTS

UN PROJET COLLABORATIF

Ce projet est le fruit d'une collaboration avec des entreprises du territoire : le pépiniériste Barnier, l'entreprise de travaux agricoles Stephan Vigne et l'entreprise paysagiste (Christian Gonzalez). Cette dernière a d'ailleurs réalisé une haie paysagère, refuge pour la biodiversité.

TRANSMISSION ET PARTAGE

En parallèle du développement commercial de ses marques, (18 marques déposées à l'INPI) M. Daniel prépare la transmission de son exploitation et travaille sur la pérennité de son outil de production.

De fait, 22 hectares sont depuis 2023 donnés en commodat à un jeune exploitant voisin : M. Jérémy Bernaudon âgé de 31 ans et en cours de création de son activité.

SUIVI AGRONOMIQUE



Le suivi agronomique de la parcelle est effectué par la Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'institut Français du Vin.

Différents équipements et capteurs sont installés au niveau de la parcelle, au sol, sur les plants et dans l'air. Ils dialoguent en temps réel avec le système de pilotage des panneaux pour optimiser leur utilisation et laisser passer l'ensoleillement lorsque les vignes en ont besoin. Le site agrivoltaïque compte également des stations météo pour mesurer la température, l'humidité de l'air et le rayonnement global.

Les persiennes agrivoltaïques installées couvrent 2,3 ha et jouxtent une zone témoin de 0,5 ha, sans panneaux, qui permettra de comparer les résultats.



4. LE MOT DE LA FIN



« Le changement climatique nous force à nous adapter et à chercher des solutions pour assurer la pérennité de nos cultures et la transmission de nos exploitations. Je souhaite en effet laisser aux générations futures un outil de travail plus performant pour affronter le changement climatique qui menace les rendements de nos vignes. »



PATRICK DANIEL,
VITICULTEUR, CHÂTEAU DE LA
CROIX CHABRIÈRES.



« L'installation de ce dispositif agrivoltaïque a pour objectif de faire face à la recrudescence d'aléas climatiques dans la région, et ainsi de pérenniser les cultures. Alors que l'augmentation de la température et de l'ensoleillement risquent d'altérer les saveurs du vin, nous œuvrons pour assurer la production et le maintien des caractéristiques œnologiques des récoltes. »



CÉCILE MAGHERINI,
DIRECTRICE DE SUN'AGRI

5. GALERIE





À PROPOS DE SUN'AGRI

Sun'Agri est une climate tech pionnière de l'agrivoltaïsme qui soigne la terre et ceux qui la cultivent.

Issue d'un programme de recherche initié en 2009, la technologie de Sun'Agri protège aujourd'hui 27 parcelles sur plus de 50 ha.

Avec une ambition : accompagner 300 agriculteurs dans leur résilience climatique d'ici 2030, soit 1000 ha protégés.

CONTACTS :

04 78 71 19 95 - contact@sunagri.com

36 Rue Brunel, 75017, Paris

4 Quai des Etroits, 69005, Lyon

45 Allée Yves Stourdzé, 34830, Clapiers

66-68 avenue Magellan, 33600, Pessac